

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le seizième (16^e) jour du mois de janvier 2023, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur Claude Poulin, maire-suppléant.

Absent : Monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 03 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y retirant et ajoutant respectivement les points suivants :

- 1.3 Informations sur la Municipale de comté (MRC) de Charlevoix-Est.
- 10.4 Période de questions (30 minutes maximum).

Rés # 23-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 20-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 23-01-04 COMPTES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes 2022 (C2209073 à C2209099, L2200041 à L2200045 et P2200495 à P2200508)	191 037,42 \$
- Comptes 2023 (C2309100 à C2209113 et P2300001 à P2300037)	88 709,56 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	53 243,96 \$
- Frais de déplacement	323,54 \$
TOTAL	333 314,48 \$

Rés # 23-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 276, IMPOSANT LES TAXES POUR 2023

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 276, imposant le taux des taxes pour l'année 2023.

Rés # 23-01-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 277, DÉCRÉTANT LES TARIFS D'AQUEDUC À PARTIR DE 2023

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 277, décrétant les tarifs d'aqueduc à partir de 2023.

Rés # 23-01-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou l'adjointe administrative, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-08 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L'EMPLOI"

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l'emploi 2023".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou l'adjointe administrative, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-09 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2024"

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2023-2024".

Madame Christine Dufour, adjointe administrative, ou madame Jessie Aupin, coordonnatrice des loisirs, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-10 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 23-01-10, la Municipalité de Saint-Siméon a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 qui ne doit pas être prise en compte;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant annuel de 4 000 \$;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000 \$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Rés # 23-01-11 INDEXATION DES SALAIRES POUR 2023

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les salaires des employés municipaux soient indexés de trois pour cent (3%), rétroactivement au 1^{er} janvier 2023. Les employés dont le salaire est en deça de vingt dollars (20 \$) l'heure, leur taux horaire sera indexé d'un dollar (1 \$) l'heure.

NOTE DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, mentionne au conseil que l'application du règlement N° 261, sur la « gestion contractuelle » n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2022.

NOTE**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil municipal ont déposé à la directrice générale, dans le délai prescrit, leur *déclaration des intérêts pécuniaires* dans le délai prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), sanctionnée le 23 juin 1987 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988.

Que le tout soit transmis sur le site Web du MAMH.

**Rés # 23-01-12 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT que le mandat de transport collectif et adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service de transport ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2023 du transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT que la tarification aux usagers est de 3,50 \$ par transport collectif et adapté à l'intérieur des limites de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT que la tarification aux usagers est de 5,25 \$ par transport collectif et adapté se rendant dans les limites de la MRC de Charlevoix-Ouest ;

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon (Conseil 9035) nous apporte un soutien financier de 400 \$ par année pour ledit transport collectif et adapté;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Kowalew et résolu unanimement de défrayer notre quote-part au montant de 3 249 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2023.

**Rés # 23-01-13 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 279, MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS 138 ET 216,
RESPECTIVEMENT DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS DE
SAINT-SIMÉON VILLAGE ET PAROISSE, RELATIVEMENT AUX
NOMS DES RUES ET DES NUMÉROS CIVIQUES**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 279, modifiant les règlements portant les numéros 138 et 216, respectivement des anciennes Municipalités de Saint-Siméon Village et Paroisse, relativement aux noms des rues et des numéros civiques.

Que la Municipalité avisera les citoyens concernés ainsi que les services publics.

Rés # 23-01-14 RATIFIER LE MANDAT ACORDÉ À « GÉO-CIVIL » POUR EFFECTUER LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES DE LA RUE LOWE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme « Géo-civil » pour effectuer les relevés topographiques de la rue Lowe, le tout selon l'offre de service datée du 6 décembre 2022, pour le montant de 1 800 \$ (plus taxes).

Cette dépense étant absorbée par la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023).

Rés # 23-01-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ : FONDS SÉCURITÉ ROUTIÈRE : TROTTOIRS SUR LA RUE SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les trottoirs municipaux situés le long de la route 138 sont en piteux état ;

ATTENDU QUE de nombreux piétons sillonnent le centre de notre village, celui-ci faisant partie de l'Association des plus beaux villages du Québec et des Villages-relais du Québec ;

ATTENDU QUE ceux-ci subissent d'importants dommages pendant la période hivernale, occasionnés par le déneigement de la susdite route 138 par la machinerie utilisée par l'entrepreneur embauché par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE lesdits trottoirs en mauvais état peuvent causer des chutes aux piétons qui se voient trébucher sur la route 138, route très achalandée par tous les types de véhicules ;

ATTENDU QUE la Municipalité avait déjà un projet de traversée d'agglomération afin d'assurer une meilleure sécurité routière dans le noyau du village ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière de 350 000 \$, déposée auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) » afin de réaliser des susdits travaux, dans l'immédiat pour assurer une meilleure sécurité pour les piétons. La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer sa quote-part de 20 %, soit la somme de 70 000 \$.

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ : FONDS SÉCURITÉ ROUTIÈRE : AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a été créé aux fins de redistribuer les excédents financiers du « Fonds de la sécurité routière (FSR) » pour des initiatives du milieu visant l'amélioration de la sécurité routière au Québec ou la qualité de vie des victimes de la route ;

- ATTENDU QUE l'aménagement d'infrastructures, l'acquisition ou la location d'équipements cadrent dans les projets admissibles ;
- ATTENDU QUE l'acquisition ou la « location » de terrains est une dépense admissible dans la cadre du susdit programme ;
- ATTENDU QUE les projets déposés dans le cadre du PAFFSR doivent avoir une portée collective ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon se veut un carrefour entre plusieurs régions ;
- ATTENDU QU' il y a beaucoup de circulation de véhicules lourds sur la route 138 et que les camionneurs n'ont pas beaucoup d'endroits où stationner leur véhicule soit lors de tempêtes de neige, de conditions météorologiques hasardeuses ou tout simplement se reposer ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière de 350 000 \$ déposée auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) » en vue de procéder à l'aménagement d'un « stationnement de rétention » dans les limites de notre municipalité. La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer sa quote-part de 20 %, soit la somme de 70 000 \$.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-17 MANDAT AU GROUPE HÉMISPHERES POUR UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE – CONTOURNEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC RUE SAINT-LAURENT

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme « Groupe Hémisphères » pour effectuer une étude écologique relativement au contournement du réseau d'aqueduc municipal de la rue Saint-Laurent, le tout selon l'offre de service datée du 30 septembre 2022, pour le montant de 4 590 \$ (plus taxes).

Cette dépense étant absorbée par la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023).

Rés # 23-01-18 PERMANENCE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Josyane Gauthier, à titre de permanent, au poste « d'agente de développement », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation de six (6) mois étant terminée.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026*".

**Rés # 23-01-19 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT N° 280, RELATIF À LA DÉMOLITION
D'IMMEUBLES**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Martine Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 280, relatif à la démolition d'immeubles.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 23-01-20 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 280, RELATIF À LA
DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement N° 280, relatif à la démolition d'immeubles.

**Rés # 23-01-21 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE P.I.I.A. DE
PORT-AU-PERSIL**

Monsieur Michel Kowalew fait part au conseil qu'il ne participera pas à ce point.

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise en date du 12 janvier 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de reconstruction de la résidence située sur le terrain portant le matricule 4996-33-8679 et lot 5 528 614. La présente est conditionnelle à ce que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) accepte la demande de « déclaration » déposée par les propriétaires.

**Rés # 23-01-22 FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE
DES AÎNÉS (MADA) DÉCRIVANT SON MANDAT ET LES NOMS
DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a reçu en mars 2022 un appui financier au programme de soutien à la démarche MADA Volet-2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a reçu en juin 2022 l'accréditation soulignant son engagement envers les personnes aînées afin qu'elles puissent s'épanouir et demeurer actives dans leur communauté (accréditation octroyée pour la durée de son plan d'action 2020-2030);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la démarche MADA, il y a lieu de créer un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action MADA 2020-2030 de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu d'entériner la nomination de personnes en s'assurant qu'au moins deux sièges soient réservés à des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leur engagement dans leur communauté;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, appuyé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l' élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA).

QUE ce comité sera composé des quatre (4) membres suivants :

- Madame Micheline Deland (représentante des aînés)
- Madame Josyane Gauthier (gestionnaire municipale)
- Madame Normande Savard (représentante des aînés)
- Monsieur Dany Tremblay (élu municipal).

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

Rés # 23-01-23 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « DSI »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière à la « Développement Social Intégré (DSI) de Charlevoix-Est » pour l'achat d'équipements pour le « Camp de jour l'Envolée - 2023 ».

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-24 AIDE FINANCIÈRE AU « CEI » - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'EXPOSITION

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier une aide financière de 4 000 \$ au « Centre d'Exposition Inouï (CEI) », leur remboursant une partie de leurs dépenses pour l'exposition « Vivre notre nordicité ». Cette somme provient d'une partie d'une subvention accordée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Rés # 23-01-25 EMBAUCHE DE « GUEPE » EN 2023

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec le « Comité GUEPE » pour l'été 2023, telle que décrite dans leur offre, soit vingt (20) animations aux quais de Baie-des-Rochers, de Saint-Siméon et de Port-au-Persil pour la somme de 7 562,07 \$ (taxes incluses).

Cette entente est conditionnelle à ce que nos demandes d'aide financière soient acceptées.

**Rés # 23-01-26 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS « GUEPE»
AUPRÈS DE TOURISME CHARLEVOIX**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à « Tourisme Charlevoix » une aide financière de 3 800 \$, en vue de nous aider à défrayer le coût des activités du « Comité GUEPE », qui se tiendront aux quais de Baie-des-Rochers, de Saint-Siméon et de Port-au-Persil.

**Rés # 23-01-27 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS « GUEPE»
AUPRÈS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière de 2 500 \$, dans le cadre des « Projets structurants » en vue de nous aider à défrayer le coût des activités du « Comité GUEPE », qui se tiendront aux quais de Baie-des-Rochers, de Saint-Siméon et de Port-au-Persil.

**Rés # 23-01-28 EMBAUCHE DE DEUX (2) RESSOURCES DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « JUMPSTAR BON DÉPART »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de messieurs Nicolas Harvey et Jesse Lizotte dans le cadre du programme « Jumpstar Bon Départ » de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec qui nous a accordé une aide financière de 5 300 \$.

Rés # 23-01-29 ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE SUR LE CARNAVAL

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption d'une nouvelle politique sur le « Carnaval ».

**Rés # 23-01-30 PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS
D'EAU**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme Héritage Faune » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-01-31 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	Association des camps de jour du Québec, cotisation 2023	175 \$
-	Association PaRQ, cotisation 2023	197,51 \$
-	ADMQ, 2 cotisations 2023	1 921,20 \$

**Rés # 23-01-32 APPUI AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES
DU QUÉBEC (PPAQ) DANS LEURS REPRÉSENTATIONS AUPRÈS
DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
FÔRETS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

- ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;
- ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;
- ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;
- ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Rés # 23-01-33 LE CHANT DU CRÉPUSCULE DE LA FEMME-OISEAU

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet *Le Chant du crépuscule de la Femme-Oiseau* que présentera madame Sandra Caissy au « Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

Rés # 23-01-34 LA « COP 15 EN RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser deux élus et l'agente de développement à se rendre à la rencontre de « Capitale Nature, qui a le mandat d'organiser un événement visant à faire atterrir la « COP-15 » en région et établir un cadre régional pour la biodiversité et l'accès à la nature dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Cette rencontre aura lieu à Québec le 25 janvier prochain, au coût de 50 \$ par inscription.

CORRESPONDANCE :

- **DERY TELECOM**
Dery Telecom est acquise par « Cogeco ».
- **MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**
Appui à notre municipalité dans le projet-pilote de « télémédecine ».
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE**
 - Refus du projet « KEZ77286 » présenté dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) pour des travaux sur les rues Bilodeau, du Quai, et Tremblay.
 - Accusé de réception du cabinet de la ministre, madame Geneviève Guilbeault, de nos fiches de projets.
- **MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**
Les frais de technologie et d'administration de 6,5 % seront ajoutés à la facturation.
- **SECRETARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE**
Un montant de (400 \$) non versé en raison d'un profit réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux activités de la région (PSAR) pour l'activité « Saint-Sim en chanson ».

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 45 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-01-35 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Poulin
Maire suppléant

Sylvie Foster
Directrice générale